REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du **5 octobre 2020**

Délibération n° 2020-0188

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Collèges publics - Subvention d'investissement - Equipements

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Moreira

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 18 septembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : mercredi 7 octobre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mmes Burillon, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, Debû, Mme Delaunay, MM. Diop, Doganel, Dossus, Doucet, Mmes Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Gascon, Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Grivel, Groult, Mme Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, MM. Pelaez, Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, MM. Pillon, Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, MM. Seguin, Sellès, Smati, Thevenieau, Uhlrich, Vieira, Vincendet, Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme Cardona), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mmes Burricand (pouvoir à M. Millet), Crédoz (pouvoir à M. Benzeghiba), M. David (pouvoir à M. Pillon), Mme Dehan (pouvoir à M. Badouard), M. Devinaz (pouvoir à M. Longueval), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mme Georgel (pouvoir à Mme Benahmed), M. Gomez (pouvoir à Mme Geoffroy), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Percet (pouvoir à Mme Vessiller), Popoff (pouvoir à M. Artigny), Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), Subaï (pouvoir à M. Bagnon), M. Vergiat (pouvoir à Mme Coin), Mme Zdorovtzoff (pouvoir à M. Athanaze).

Absents non excusés : Mme Guerin.

Conseil du 5 octobre 2020

Délibération n° 2020-0188

commission principale :	éducation, culture, patrimoine et sport
objet :	**Collèges publics - Subvention d'investissement - Equipements**
service :	Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de ses compétences, la Métropole de Lyon a l'obligation de doter les collèges d'équipements nécessaires au bon fonctionnement de leur service de restauration et des plateaux techniques des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

Pour répondre au besoin des établissements, la Métropole met en place les cadres d'achat nécessaires, au moyen de marchés d'équipements de cuisine, de mobiliers administratifs et pédagogiques, inclus le conventionnement avec l'UGAP.

Cependant, des demandes spécifiques peuvent survenir de la part des établissements qui ne trouvent pas réponse dans ces marchés.

Dans cette situation précise, la Métropole peut attribuer une subvention d'investissement pour l'acquisition de matériel spécifique par le collège.

La subvention est accordée après une étude technique du matériel demandé. Le montant accordé à l'établissement doit être justifié par des devis. Dès lors que la subvention est attribuée, le collège procède directement à l'acquisition du matériel concerné par la demande de subvention et transmet à la Métropole, les factures afférentes pour justificatif du paiement de la subvention.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution des subventions d'équipements à 4 établissements. L'un pour l'achat d'équipements spécifiques de cuisine et 2 pour l'achat de mobilier dans le cadre d'expérimentations menées en lien avec le Rectorat du Rhône, pour permettre de nouvelles pratiques pédagogiques innovantes et diversifiées, favorisant le travail collaboratif, l'autonomie des élèves et une mutualisation des espaces.

Le montant total de ces subventions représente 65 076, 26 € TTC, réparti comme suit :

- le collège Jean Jacques Rousseau à Tassin La Demi Lune pour l'achat et l'installation d'un équipement de contrôle d'accès à la demi-pension, d'un montant de 14 500 € TTC (logiciel, badge et distributeur de plateaux),

- le collège Boris Vian à Saint Priest, pour l'achat d'un équipement de contrôle d'accès à la demi-pension, d'un montant de 16 926,26 € TTC (logiciel, badge et distributeur de plateaux),

- le collège La Tourette à Lyon 1er, pour l'achat de mobiliers spécifiques innovants, flexibles, dans 3 salles existantes, afin de créer un espace expérimental dit "Trois-Co" pour développer les pratiques de collaboration, de coapprentissage et de coopération, d'un montant de 16 650 € TTC (différents types de chaises, tables, matériel d'écriture mobiles etc.),

- le collège Jean de Tournes à Fontaine sur Saône, pour l'achat de mobiliers innovants pour l'expérimentation menée en lien avec le Rectorat, à l'occasion de sa restructuration en cours, pour des aménagements des espaces de hall, d'accueil et de salles de vie scolaire, modulables, conviviaux, à disposition de la pédagogie et des familles, d'un montant de 17 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution, pour l'année 2020, de 4 subventions d'investissement pour des équipements répartis sur les collèges suivants :

- d'un montant de 14 500 € TTC au profit du collège Jean Jacques Rousseau à Tassin la Demi Lune, dans le cadre de l'acquisition d'un contrôle d'accès à la demi-pension,

- d'un montant de 16 926,26 € TTC au profit du collège Boris Vian à Saint Priest, dans le cadre de l'acquisition d'un contrôle d'accès à la demi-pension,

- d'un montant de 16 650 € TTC au profit du collège La Tourette à Lyon 1er, dans le cadre de l'acquisition de différents mobiliers spécifiques, pour la mise en œuvre d'un projet expérimental dit "Trois Co", pour développer les pratiques pédagogiques, innovantes favorisant la collaboration, le coapprentissage et la coopération,

- d'un montant de 17 000 € TTC au profit du collège Jean de Tournes à Fontaines sur Saône, dans le cadre de l'acquisition de différents mobiliers spécifiques, pour la mise en œuvre d'un projet expérimental d'aménagements innovants des lieux de hall, d'accueil, de salles de vie scolaire.

2° - Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale p34 éducation, formation sur l'opération n° 0P34O4862A.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 204, selon l'échéancier prévisionnel suivant : 65 076,26 €, en 2020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 octobre 2020.